

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

---

Année 2025

---

### PROCÈS-VERBAL N°1030

#### DE LA SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

---

*La séance s'ouvre à 10 heures 18 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.*

*M. Nicolas DAINVILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents :* Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël Nivoit, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard (jusqu'à 11 heures 30), Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

*Absents excusés :* Laurence Boularan (a donné pouvoir à Lorrain Merckaert), Claire Chagnaud-Forain (a donné pouvoir à Richard Delepierre), Bertrand Coquard (a donné pouvoir à Joséphine Kollmannsberger), Gwendoline Desforges (a donné pouvoir à Sonia Brau), Arnaud Péricard (a donné pouvoir à Pierre Fond à partir de 11 heures 30).

*Le quorum de vote est atteint.*

## SOMMAIRE

<b>Communication de Monsieur le Président du Conseil départemental : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès du tribunal des activités économiques de Versailles.....</b>	<b>9</b>
<b>Adoption du procès-verbal n° 1029 de la séance du Conseil départemental du 27 juin 2025.....</b>	<b>9</b>
<b>2025-CD-3-8617 Politique C02 Education et formation - Ouverture de la cité scolaire de Sartrouville.....</b>	<b>9</b>
<b>2025-CD-2-8610 Politique C02 Education et formation - Cité scolaire de Sartrouville - Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue entre le Département et la Commune de Sartrouville.....</b>	<b>10</b>
<b>2025-CD-3-8618 Politique A05 Patrimoine culturel - Cité scolaire de Sartrouville : protocole transactionnel à conclure avec l'ayant droit pour le transfert de l'œuvre de Claude Georges réalisée dans le cadre du 1% artistique au sein du collège Romain Rolland de Sartrouville.....</b>	<b>11</b>
<b>2025-CD-3-8620 Politique C02 Education et formation - Collège Benjamin Franklin d'Epône - vote du budget de l'opération.....</b>	<b>11</b>
<b>2025-CD-2-8611 Politique C02 Education et formation - Collège Benjamin Franklin d'Epône - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un équipement sportif tennis sur la Commune d'Epône.....</b>	<b>12</b>
<b>2025-CD-3-8621 Politique C02 Education et formation - Collèges à recrutement interdépartemental : contribution aux frais de fonctionnement des collèges alto-séquanais accueillant 10% d'élèves yvelinois (dépenses de fonctionnement : 213 134,40 euros) et contribution aux frais de fonctionnement des collèges yvelinois accueillant 10% d'élèves alto-séquanais et euréliens (recettes de fonctionnement : 467 025,78 euros).....</b>	<b>13</b>
<b>2025-CD-3-8622 Politique C02 Education et formation - Internat de la réussite Marly le Roi convention 2024-2025 : participation du Département aux frais de fonctionnement des locaux (F : 38 445,53 euros) et reversement par l'intervenant des frais de nettoyage (Recettes de fonctionnement : 148 562,40 euros).....</b>	<b>13</b>
<b>2025-CD-1-8597 Politique A02 Solidarité territoriale - Subvention à la Maison de l'Europe des Yvelines pour la promotion des actions européennes au bénéfice</b>	

des jeunes yvelinois (7 000 euros) et le projet Mouv'in (F : 6 630 euros). Attribution de 3 bourses complémentaires aux jeunes du projet Mouv'in (F : 4 500 euros).....	14
<b>2025-CD-3-8623 Politique A05 Patrimoine culturel - Renouvellement de la convention de coopération entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Paris-Saclay et le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine en matière de formation, de recherche et de valorisation dans le cadre des archives départementales.....</b>	<b>14</b>
<b>2025-CD-5-8645 Politique A01 Attractivité économique - Convention particulière de partenariat entre le Département des Yvelines et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris-PSL 2025/2027 .....</b>	<b>15</b>
<b>2025-CD-4-8633 Politique B02 Autonomie - Soutien du Département à l'implantation de l'Institut Parasport &amp; Santé aux Mureaux via le FS2i (I : 5 000 000 euros).....</b>	<b>16</b>
<b>2025-CD-4-8634 Politique B02 Autonomie - Pôles autonomie territoriaux - Modification des modalités de versement des dotations départementales - avenant 3 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens .....</b>	<b>17</b>
<b>2025-CD-3-8624 Politique C02 Education et formation - Soutien aux Communes - Subventions en faveur des ULIS 1er degré et des UPE2A (F: 138 472 euros) .....</b>	<b>17</b>
<b>2025-CD-4-8635 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Règlement départemental des aides sociales du Département des Yvelines (RDAS)_Actualisation 2025 .....</b>	<b>18</b>
<b>2025-CD-4-8636 Politique C01 Protection de l'enfance - Contractualisation départementale pour la Prévention et la Protection de l'Enfance dans les Yvelines, avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la période 2025/2027 .....</b>	<b>18</b>
<b>2025-CD-4-8598 Politique A02 Solidarité territoriale - Prise en charge de la santé mentale des enfants confiés en partenariat avec le Centre Hospitalier de Versailles (F : 357 268,88 euros).....</b>	<b>18</b>
<b>2025-CD-4-8637 Politique A02 Solidarité territoriale - Participation départementale au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Saint-Cyr-l'Ecole et Vélizy-Villacoublay par la mise à disposition de professionnels pour la période 2025/2027.....</b>	<b>19</b>

<b>2025-CD-1-8599 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la représentation du conseil départemental au sein des conseils de familles des pupilles de l'Etat des Yvelines .....</b>	<b>19</b>
<b>2025-CD-4-8638 Politique C01 Protection de l'enfance - Programme Mentorat : Cession des droits de copropriété entre l'IFEP et le CD78 sur les plateformes Middle office et ENA .....</b>	<b>21</b>
<b>2025-CD-4-8639 Politique A02 Solidarité territoriale - Soutien à l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, participation financière au poste d'Intervenant Social en Commissariat à la Commune de Versailles (F : 12258,25 euros) .....</b>	<b>21</b>
<b>2025-CD-4-8640 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Développement du guide numérique de l'aide sociale "Soliguide" en partenariat avec l'association Solinum (F : 10 000 euros).....</b>	<b>22</b>
<b>2025-CD-4-8641 Politique B03 Insertion - Accompagnement spécifique personnalisé (ASP) en santé psychique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des demandeurs d'emploi bénéficiaire de l'accompagnement global, en partenariat avec l'Association Relais pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (ARPEIJE), au titre de l'année 2025 (F : 256 489 euros).....</b>	<b>22</b>
<b>2025-CD-1-8600 Politique B03 Insertion - Avenant à la subvention du fonds social européen plus d'Activity, permettant la prise en compte de la plateforme des métiers .....</b>	<b>22</b>
<b>2025-CD-1-8601 Politique B03 Insertion - Attribution d'une subvention du fonds social européen plus en faveur du chantier d'insertion « Les étoiles filantes » porté par l'association Equalis (Recette de fonctionnement 57338,45 euros) .....</b>	<b>23</b>
<b>2025-CD-3-8625 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux associations sportives dans le cadre du dispositif ChampYons Clubs (F : 266 723 euros).....</b>	<b>23</b>
<b>2025-CD-2-8612 Politique A03 Mobilité durable - Adhésion du Département à l'Association Réseau Vélo et Marche (F : 6 000 euros) .....</b>	<b>24</b>
<b>2025-CD-5-8646 Politique A06 Promotion du territoire - Convention entre le Département des Yvelines, le SMAGER et le CDRP 78 relative à l'inscription de chemins domaniaux au PDIPR et autorisant l'aménagement et l'entretien du balisage de la Randonnée sur ces chemins .....</b>	<b>24</b>

2025-CD-3-8627 Politique A06 Promotion du territoire - Approbation du règlement programme "Yvelines musées solidaires" et lancement de l'appel à candidatures 2026 (extension du programme "SoIYmusées").....	25
2025-CD-3-8628 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux événements sportifs et culturels dans le cadre du dispositif TerdevY (F : 54 500 euros).....	25
2025-CD-3-8629 Politique A05 Patrimoine culturel - Domaine de Madame Elisabeth - Marie Denis, Le Bonzaï d'Élisabeth - Signature d'un protocole d'accord avec l'artiste.....	26
2025-CD-3-8630 Politique A05 Patrimoine culturel - Restauration des Patrimoines Historiques 2024-2025 (I : 739 456,41 euros) .....	26
2025-CD-3-8631 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour l'entretien du patrimoine rural 2024-2028 (I : 315 540,34 euros) .....	27
2025-CD-3-8632 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi des labels fiscaux sur le territoire yvelinois (F : 7000 euros).....	28
2025-CD-6-8660 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 contrats ruraux et de 3 contrats ruraux Yvelines + pour les Communes de Drocourt, Favrieux et de La Villeneuve-en-Chevrie (I : 773 629 euros).....	28
2025-CD-5-8647 Politique A02 Solidarité territoriale - Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de la maison médicale communale de Conflans-Sainte-Honorine.....	29
2025-CD-5-8648 Politique A02 Solidarité territoriale - Approbation de la convention de mise à disposition et de gestion de la maison médicale de Vaux-sur-Seine entre le Département et la Commune de Vaux-sur-Seine .....	29
2025-CD-5-8649 Politique A01 Attractivité économique - Retrait de 2 subventions "Yvelines Résidences" et "RuralogY" pour la création d'une résidence accueil à Andrésy (rue de l'Hautil) et de 3 logements locatifs sociaux à Houdan (rue d'Epernon) (annulation charge d'investissement votée mais non versée I : 375 416 euros, sans incidence financière).....	30
2025-CD-5-8650 Politique A01 Attractivité économique - Adoption de 2 conventions partenariales sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines avec la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (public en insertion) et le bailleur Antin (public victime de violence intrafamiliale) .....	30

2025-CD-5-8651 Politique C02 Education et formation - Acquisition de la parcelle AB n°1049 (lot H4 au sein de la ZAC Mantes Université) sise à Mantes la Ville, auprès de l'EPAMSA pour un euro et des frais d'acquisition estimés à 20 001euros .....	31
2025-CD-1-8602 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM ' IMMOBILIERE 3F ' visant à garantir une opération de 12 logements situés 10-12 rue de la Digue sur la commune de Maisons-Laffitte, (garantie à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 553 000 euros) .....	32
2025-CD-5-8652 Politique A01 Attractivité économique - Service Public de la Rénovation et de l'Habitat : adoption des conventions tripartites avec les Espaces conseil France Rénov' et les EPCI (Gally Mauldre, Cœur d'Yvelines, Rambouillet territoires et haute vallée de Chevreuse) (I : 202 661 euros).....	32
2025-CD-5-8653 Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : rapport annuel des administrateurs de la SPLA Citallia et évolution de l'actionnariat CITALLIA (cession d'actions à la commune de Bois d'Arcy) (I: 2 500 euros) en recette.....	33
2025-CD-5-8654 Politique A01 Attractivité économique - Convention cadre de partenariat 2025/2028 entre le Département des Yvelines et le Ministère des Armées.....	34
2025-CD-2-8614 Politique A03 Mobilité durable - Programme de renforcement des chaussées 2025 (I : 7 670 928 euros) .....	35
2025-CD-2-8615 Politique A03 Mobilité durable - Délibération modificative relative au financement des travaux du prolongement du RER E dans les Yvelines, projet EOLE. Modifie la délibération n° 2025-CD-2-8475 du Conseil départemental du 27 juin 2025 .....	35
2025-CD-2-8616 Politique A03 Mobilité durable - Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay - Approbation de la convention de financement par le Département des Hauts-de-Seine du solde du périmètre du Département des Yvelines (Recette d'investissement : 882 945 euros).....	36
2025-CD-5-8657 Politique A04 Patrimoine naturel - Participation au Contrat Eau & Climat Rambouillet Territoires et attribution de subventions dans le cadre du dispositif LEADER (I : 11085,43 euros) .....	37
2025-CD-5-8658 Politique A01 Attractivité économique - Convention avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARIF) et attribution d'une subvention annuelle (F : 164 850 euros) .....	37

2025-CD-5-8596 Politique C02 Education et formation - Désaffectation et cession des parcelles AE n°30, 32, 34 et 35 issues de l'enceinte du collège Martin Luther King à la commune de Buc, à l'euro symbolique, pour son projet de cheminement piéton pour sécuriser l'accès des élèves au collège.....	38
2025-CD-1-8603 Politique D04 Moyens financiers - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) - Année 2025 .....	39
2025-CD-5-8659 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle B n°816, sise à Dampierre en Yvelines, au profit de la SC Kyhold (Recette d'investissement : 42 000 euros) .....	39
2025-CD-5-8643 Politique A04 Patrimoine naturel - Abrogation de la délibération 2024-CP-8212 du 24 mai 2024 approuvant la cession des parcelles E n°471 et n°473 situées à la Celle-les-Bordes au profit de la société Vitalis Investissement et adoption d'une nouvelle délibération approuvant la cession de ces deux parcelles au profit de Madame Sulitzer (recette d'investissement : 34 250 euros).....	40
2025-CD-5-8642 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle AH n°432, sise à Orgeval au profit de M et Mme Gomez (Recette d'investissement : 30 000 euros).....	41
2025-CD-1-8605 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention 2025-1 avec YCID (370 896 euros : subvention en numéraire(F) / 232 594 euros : subvention en nature / 77 531 euros : contribution statutaire en nature) .....	41
2025-CD-1-8606 Politique D01 Ressources humaines - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'agence IngenierY' 43	
2025-CD-1-8607 Politique D01 Ressources humaines - Convention de mise à disposition de fonctionnaires auprès de l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines et Hauts de Seine .....	43
2025-CD-1-8608 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de véhicules et de matériels dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département .....	43
2025-CD-1-8662 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la composition de la Commission permanente aux fins de pourvoir au 11 <sup>ème</sup> poste de vice-président laissé vacant.....	43

<b>2025-CD-3-8626 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Santé en Cultures (F : 219 900 €) .....</b>	<b>45</b>
<b>2025-CD-2-8613 Politique A03 Mobilité durable - Convention de Projet Urbain Partenarial entre le Département, la commune de Houdan et la SCCV HOUDAN SITE DE LA PREVOTE. (Recette : I : 360 000 € HT (432 000 € TTC)).....</b>	<b>45</b>
<b>2025-CD-1-8609 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Attribution d'un mandat spécial pour Monsieur Pierre BEDIER (TOGO) .....</b>	<b>46</b>

***Communication de Monsieur le Président du Conseil départemental : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès du tribunal des activités économiques de Versailles***

M. LE PRÉSIDENT - Je vous informe du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès du Tribunal des activités économiques de Versailles. Le Conseil départemental paye son salaire lorsqu'il travaille au tribunal, et ce dernier nous le rembourse.

***Adoption du procès-verbal n° 1029 de la séance du Conseil départemental du 27 juin 2025***

Le procès-verbal n°1029 de la séance du Conseil départemental du 27 juin 2025 est approuvé.

***2025-CD-3-8617 Politique CO2 Education et formation - Ouverture de la cité scolaire de Sartrouville***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – La Cité scolaire de Sartrouville ouvrira à la rentrée des vacances de la Toussaint, d'abord avec le collège et l'école maternelle, l'école élémentaire ouvrant quant à elle à la rentrée 2027. Il s'agit d'un projet ambitieux tourné vers le bilinguisme, incluant des espaces partagés. Le Conseil départemental y a largement contribué, grâce à un partenariat essentiel entre la ville, l'Éducation nationale et le Département. Cette délibération met en place la gouvernance de la Cité scolaire, permettant au Conseil départemental de conserver un regard sur ses objectifs dans le cadre de cette convention entre le rectorat, la commune de Sartrouville et le Conseil départemental des Yvelines. Elle prévoit le recrutement de personnels bilingues permettant de mener des actions sur le bilinguisme et le théâtre. La restauration et l'entretien des locaux de restauration seront assurés dans un premier temps par C'Midy, la commune assure l'entretien des locaux sous sa responsabilité et S.Y.N. assure le volet numérique. La Commune et le Département assurent à parts égales (50/50) le financement des dépenses liées à l'acquisition du mobilier, des équipements et du matériel pour les espaces mutualisés. La convention est établie pour quatre ans et la maintenance pour huit ans.

Nous proposons de nommer cette Cité scolaire Sébastienne Guyot, une femme peu connue du grand public, mais qui fut diplômée de la première promotion de l'École centrale de Paris ouverte aux femmes, ingénieure en aéronautique ainsi qu'une grande sportive et une résistante. Il s'agit d'une belle reconnaissance, qui répond au souhait du Président Fond de mettre à l'honneur une femme scientifique.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

Pierre FOND – Je remercie Cécile Dumoulin et le Président Bédier de leur accompagnement et le Conseil départemental de son soutien pour ce projet qui voit le jour dans un quartier sensible. L'école est la meilleure manière de lutter contre la pauvreté et d'offrir un avenir aux jeunes qui vivent dans ces quartiers. Je tiens également à remercier les services du Département pour cette opération complexe impliquant l'Éducation nationale, la ville et le Conseil départemental, avec une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du projet y compris les écoles maternelle et primaire, le centre aéré. J'aurais souhaité aller plus loin en confiant à un seul directeur l'autorité sur l'ensemble de cette Cité scolaire, mais l'Éducation nationale n'en est pas encore là.

Concernant la dénomination de la Cité, il est rare de donner des noms de femmes, encore moins de femmes scientifiques, à nos rues ou à nos équipements. Une des priorités de l'Éducation nationale aujourd'hui est de montrer aux jeunes filles qu'elles peuvent devenir scientifiques ou médecins. Sébastienne Guyot fut la première femme à intégrer l'École Centrale. Le dernier nom que notre commune a donné, Madeleine Brès, est la première femme médecin en France. Au 19<sup>ème</sup> siècle, une femme souhaitant devenir médecin devait obtenir une autorisation spéciale du président de la République, ce qui montre l'évolution de notre société. Sébastienne Guyot était également résistante et est morte dans une prison de la Gestapo en 1941, après avoir tenté d'en faire évader son frère. Elle représente un exemple inspirant pour les jeunes qui fréquenteront cet établissement.

*La délibération 3-8617 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-2-8610 Politique CO2 Education et formation - Cité scolaire de Sartrouville - Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue entre le Département et la Commune de Sartrouville***

Laurent BROSSE, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue en 2021 entre le Département et la Commune de Sartrouville pour la construction de la Cité scolaire de Sartrouville. Cette convention fixait la participation financière de la Commune de Sartrouville à hauteur de 33,71 % et celle du Conseil départemental à 66,29 %. Un avenant n°1 à la convention initiale, notifié le 31 mai 2024, avait pour objet principal d'ajuster le montant global de l'opération à 79,785 millions d'euros et la participation de la Commune de Sartrouville à 26,89 millions d'euros. Le montant global d'opération intégrait alors le coût d'exploitation maintenance qui s'élève à 2,817 millions d'euros sur une durée de 8 ans. Il est aujourd'hui proposé de conclure un nouvel avenant afin d'éviter de créer un doublon sur les dépenses, avec un ajustement du montant global de l'opération à 76,968 millions d'euros, hors exploitation maintenance et de fixer la participation de la Commune de Sartrouville à 25 946 millions d'euros.

Cet avenant permet également de préciser les modalités de versements des fonds par la commune et les modalités d'acquisition par le Département des Yvelines de l'emprise foncière de la Cité scolaire. Cet avenant fera l'objet d'un passage en Conseil Municipal de la Commune de Sartrouville au dernier trimestre 2025.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8610 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-3-8618 Politique A05 Patrimoine culturel - Cité scolaire de Sartrouville : protocole transactionnel à conclure avec l'ayant droit pour le transfert de l'œuvre de Claude Georges réalisée dans le cadre du 1% artistique au sein du collège Romain Rolland de Sartrouville***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Dans le cadre de la construction de la Cité scolaire de Sartrouville, il vous est proposé un protocole d'accord pour déplacer l'œuvre de la fresque murale réalisée par Claude Georges dans le cadre du 1% artistique afin de la réinstaller dans la nouvelle cité scolaire. Aucune indemnité n'a été sollicitée par l'ayant droit.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-8618 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-3-8620 Politique C02 Education et formation - Collège Benjamin Franklin d'Epône - vote du budget de l'opération***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Il s'agit du programme d'opération du Collège Benjamin Franklin d'Epône, avec un montant de travaux arrêté à 35 millions d'euros qui comprend la démolition des terrains de tennis de la ville. La reconstruction se fera à proximité immédiate du collège actuel, pour une capacité de 800 élèves et une classe ULIS. Dans le cadre de l'optimisation du projet, la jauge des effectifs est passée de 900 à 800 afin de répondre au mieux à l'évolution des effectifs. Le montant global et l'échéancier des travaux sont détaillés. Une partie d'entre eux a déjà été effectuée à la suite de la première délibération.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8620 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Guy MULLER – Je remercie le Conseil départemental de son soutien constant qui va permettre à Epône d'avoir un beau collège malgré ce contexte difficile. Je remercie également les services du Département, qui ont beaucoup œuvré pour monter ce dossier complexe.

M. LE PRÉSIDENT – Lorsque nous avons décidé des économies à réaliser face à l'effondrement des droits de mutation perçus par le Département, nous avons maintenu l'opération du collège d'Epône, qui était hors trajectoire budgétaire, en augmentant d'autant la dette du Département. Ce choix s'explique par sa situation dans un secteur à forte hausse démographique et que sa construction ne répondait pas simplement à une question de confort, mais à une urgence. Grâce aux efforts des services départementaux, la trajectoire financière est passée de 45 millions à 35 millions. Cela ne signifie pas que l'effort ne doit pas être maintenu sur toutes les constructions. Voici 10 ans, les collèges coûtaient davantage 25 millions d'euros que 35 millions d'euros. Nous devons conserver un haut niveau d'exigence financière à la baisse sur tout ce que nous construisons, sinon nous ne pourrons pas reprendre la marche en avant lors de la prochaine mandature en matière de collèges. J'évoque le collège de Bonnières, ainsi que le collège Rouget de Lisle dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier avec des centaines de logements. De même, le développement du nouveau quartier universitaire à Mantes-la-Ville qui amènera 2 500 nouveaux logements, aura un impact sur les infrastructures scolaires et la construction de collèges. Nous devons adapter tous nos moyens financiers à cette contrainte et maintenir cet effort.

***2025-CD-2-8611 Politique CO2 Education et formation - Collège Benjamin Franklin d'Epône - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un équipement sportif tennis sur la Commune d'Epône***

Marc TOURELLE, *Rapporteur* – Cette délibération fait suite à la précédente. L'emprise du collège Benjamin Franklin doit s'étendre sur les équipements sportifs de tennis. La commune souhaite les reconstruire et a sollicité le Conseil départemental afin de convenir d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la part du Conseil départemental. Il vous est proposé d'approuver cette convention comprenant la construction de deux terrains de tennis couverts, celle d'un terrain de tennis extérieur, d'un club house et d'aménagements extérieurs. Le prévisionnel pris en charge par la commune est d'environ 2,2 millions d'euros. La convention ne prévoit pas de rémunération au regard de cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8611 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Guy MULLER – Je remercie le Conseil départemental de sa confiance dans la ville d'Epône.

M. LE PRÉSIDENT – Ce dispositif relève d'une ancienne politique. Dans les mesures d'économies que nous avons engagées, les villes devront à l'avenir prendre en charge les conséquences de leurs choix fonciers. Le Conseil départemental ne revient pas sur les engagements qu'il avait déjà pris, mais les nouveaux engagements préciseront bien que le foncier doit être libre d'occupation.

***2025-CD-3-8621 Politique CO2 Education et formation - Collèges à recrutement interdépartemental : contribution aux frais de fonctionnement des collèges altoséquanais accueillant 10% d'élèves yvelinois (dépenses de fonctionnement : 213 134,40 euros) et contribution aux frais de fonctionnement des collèges yvelinois accueillant 10% d'élèves altoséquanais et euréliens (recettes de fonctionnement : 467 025,78 euros)***

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Lorsqu'un établissement scolaire d'un département accueille des élèves d'un département voisin et que ce nombre excède 10 % du nombre total de collégiens, un reversement inter-départements est effectué. La première délibération concerne le Département des Hauts-de-Seine qui participe aux frais de fonctionnement de six collèges yvelinois, avec 666 collégiens pour un montant de 371 168 euros. La deuxième contribution est celle du Département d'Eure-et-Loir aux frais de fonctionnement du Collège public François Mauriac, avec 172 élèves accueillis pour 95 857 euros. La dernière participation est celle des départements des Yvelines aux frais de fonctionnement des collèges privés des Hauts-de-Seine pour 380 collégiens, soit un montant de 213 134 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'est agi d'un moment complexe dans le cadre de nos relations interdépartementales. Nous cherchons toutes les mesures d'économies possibles, y compris sur la prise en charge des élèves des départements voisins. Jusqu'à présent, cette prise en charge ne faisait pas l'objet de reversement, mais les difficultés financières nous amènent à être plus restrictifs.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8621 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-3-8622 Politique CO2 Education et formation - Internat de la réussite Marly-le-Roi convention 2024-2025 : participation du Département aux frais de fonctionnement des locaux (F : 38 445,53 euros) et reversement par***

*l'intervenant des frais de nettoyage (Recettes de fonctionnement : 148 562,40 euros).*

Cécile DUMOULIN, Rapporteur – L'internat de la réussite de Marly-le-Roi, de 155 places, accueillait des activités d'enseignement du collège. À ce titre, le Département versait une subvention annuelle réévaluée en 2024 de 36 000 euros à 51 260 euros. Compte tenu de cette augmentation notable et de la baisse des effectifs du collège Louis Lumière, il a été décidé de rapatrier les élèves qui étudiaient dans ces locaux au sein même du collège. Nous proposons d'approuver la convention tripartite pour l'année scolaire 2024-2025 et d'approuver la convention qui met fin à ses dispositions. En contrepartie, le Département assure la prestation de nettoyage de l'internat, avec une convention liant le collège à C'Midy à hauteur de 148 500 euros, contre 105 000 euros de 2019 à 2024.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8622 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8597 Politique A02 Solidarité territoriale - Subvention à la Maison de l'Europe des Yvelines pour la promotion des actions européennes au bénéfice des jeunes yvelinois (7 000 euros) et le projet Mouv'in (F : 6 630 euros). Attribution de 3 bourses complémentaires aux jeunes du projet Mouv'in (F : 4 500 euros).**

*Stéphanie THIEYRE, Vice-présidente du Conseil d'administration de l'association bénéficiaire de l'aide, quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Raphaël NIVOIT, Rapporteur – Il s'agit d'approuver deux délibérations. Tout d'abord, l'attribution à l'association la Maison de l'Europe d'une subvention de fonctionnement de 7 000 euros pour son soutien aux actions européennes au bénéfice des Yvelinois. Ensuite, l'attribution d'une subvention complémentaire de 6 630 euros dans le cadre du projet Mouv'in et l'allocation d'une bourse complémentaire pour trois jeunes bénéficiaires de 1 500 euros par jeune, soit 4 500 euros au total, pour des stages de professionnalisation non rémunérés de trois mois à l'étranger. Depuis 2022, huit jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ont pu bénéficier de cette mobilité.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 1-8597-1 et 1-8597-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-3-8623 Politique A05 Patrimoine culturel - Renouvellement de la convention de coopération entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-**

***Yvelines - Paris-Saclay et le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine en matière de formation, de recherche et de valorisation dans le cadre des archives départementales***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – L’objet du présent rapport est le renouvellement, pour une période de trois ans, de la convention de coopération en matière de recherche, de formation et de valorisation patrimoniale qui lie les Archives départementales des Yvelines, les Archives départementales des Hauts-de-Seine à l’Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (U.V.S.Q.) et l’Université de Paris-Saclay (UPSAclay) dans le cadre de la mention master «archives », afin de poursuivre ce partenariat initié en 2001 valorisant une formation professionnelle reconnue parmi les meilleures formations d’archivistes à l’échelle nationale.

Je remercie chaleureusement les Archives départementales qui ont animé les bâtiments du Conseil départemental et de la Préfecture lors des Journées du Patrimoine. Leur travail a été fortement apprécié.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-8623 est adoptée à l’unanimité des votants.*

Fabienne DEVÈZE – J’ai participé au vernissage de l’exposition « Château de Choisy » organisée au sein des Archives départementales, qui a été une très belle opération.

***2025-CD-5-8645 Politique A01 Attractivité économique - Convention particulière de partenariat entre le Département des Yvelines et l’École Nationale Supérieure des Mines de Paris-PSL 2025/2027***

Fabienne DEVÈZE, *Rapporteur* – Il s’agit d’une convention particulière entre le Conseil départemental des Yvelines et l’école des Mines. Après avoir consacré un budget significatif à la partie immobilière de leur activité, nous proposons de signer une troisième convention pour les années 2025-2026, afin de solliciter leurs études et leur participation sur un certain nombre de sujets. Cette convention portera sur le développement d’une stratégie territoriale de transition énergétique, le renforcement de l’ancrage territorial des Mines par des partenariats économiques et académiques structurants, et la diffusion et la promotion de l’excellence scientifique et de l’innovation dans les collèges. Cette délibération n’a pas d’incidence budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

*La délibération 5-8645 est adoptée à l’unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle que l'inauguration du bâtiment exceptionnel de l'École des Mines à Satory aura lieu le 22 octobre 2025 à 10 heures 30. Ce bâtiment sera la vitrine de la recherche dans le département des Yvelines.

***2025-CD-4-8633 Politique B02 Autonomie - Soutien du Département à l'implantation de l'Institut Parasport & Santé aux Mureaux via le FS2i (I : 5 000 000 euros)***

Marc HERZ, *Rapporteur* – Le 1<sup>er</sup> avril 2025, le Conseil d'administration du Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (F.S.2i) a validé, dans son budget primitif, un soutien au projet de l'Institut Parasport & Santé (I.P.S.) implanté aux Mureaux. Ce soutien, formalisé par l'approbation de la convention tripartite le 11 juin 2025, se traduit par l'octroi au Département d'une subvention totale d'investissement de 5 millions d'euros, reversée intégralement à l'I.P.S. selon un calendrier échelonné : 1,5 million d'euros en 2025, 1,5 million d'euros en 2026 et 2 millions d'euros en 2027. Partenaire historique du projet, le Département a déjà assuré la maîtrise foncière et la préparation du site pour un montant de **2,8 millions d'euros**. Ce financement via le F.S.2i, complété par d'autres contributeurs, permet de conforter un équipement d'envergure interdépartementale, premier institut au monde 100 % accessible dédié au parasport santé. La présente délibération vise à approuver la convention tripartite entre le F.S.2i, le Département et l'I.P.S., condition préalable au versement de la subvention. Son implantation à Bécheville, au sein d'un pôle médico-social et de formation (Foyer d'Accueil Médicalisé interdépartemental 78/92, Centre Hospitalier Intercommunal Meulan Les Mureaux, écoles de rééducation, campus Oxygène Factory), renforcera les synergies locales et l'attractivité de la Vallée de la Seine. Le coût total du projet est estimé à plus de 43 millions d'euros, financés par un partenariat élargi associant le Fonds, la Métropole du Grand Paris, l'État, la Communauté urbaine G.P.S.&O., la Région Ile-de-France et plusieurs acteurs privés. La Communauté urbaine G.P.S.&O., qui a participé à hauteur de 19 millions d'euros, est le plus gros financeur de l'I.P.S.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8633 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle que ce projet est une conséquence des décisions prises en séminaire budgétaire. Nous nous étions engagés dans cet institut qui est utile en tant que tel et qui participe à une belle opération d'aménagement du territoire. Cette zone des Mureaux a en effet une tradition autour de la formation et de la santé.

Les difficultés budgétaires du Conseil départemental l'ont amené à devoir se désengager partiellement. La Communauté urbaine G.P.S.&O., présidée par Cécile ZAMMIT-POPESCU a pris la relève pour développer ce projet qui connaîtra un grand succès et participera au rayonnement de cette partie de notre territoire.

**2025-CD-4-8634 Politique B02 Autonomie - Pôles autonomie territoriaux - Modification des modalités de versement des dotations départementales - avenant 3 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens**

*Olivier LEBRUN, Président de l'association COGITEY, gestionnaire de l'un des pôles Autonomie Territoriaux, bénéficiaire de l'aide, quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Il s'agit d'une délibération administrative modifiant les modalités de versement aux quatre gestionnaires de nos P.A.T. afin de faciliter leur gestion de trésorerie. Nous proposons de payer le solde de leur dotation de l'année N en année N, et non plus en N+1, et de faire deux versements au lieu de trois pour leur permettre de payer notamment les salaires en fin d'année sans difficulté de trésorerie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8634 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-3-8624 Politique C02 Education et formation - Soutien aux Communes - Subventions en faveur des ULIS 1er degré et des UPE2A (F: 138 472 euros)**

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Nous poursuivons notre aide pour les classes U.L.I.S. et U.P.E.2A. Bien que cela ne relève pas de notre compétence. Ces classes sont en augmentation constante, ce qui montre que les difficultés persistent. Nous attribuons 117 000 euros à 48 communes qui accueillent 78 classes U.L.I.S. (1500 euros par classe) et 21 472 euros aux 33 communes qui accueillent 44 U.P.E.2A (488 euros par classe).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8624 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-4-8635 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Règlement départemental des aides sociales du Département des Yvelines (RDAS)\_Actualisation 2025***

Catherine ARENOU, *Rapporteur* – Il s'agit d'une actualisation en 2025 du règlement départemental des aides sociales du Département, qui recense les aides légales et extralégales, qu'il s'agisse de dispositif ou d'aides financières. Près de 300 millions d'euros de dépenses en matière de solidarité relèvent de ce règlement. La principale nouveauté est l'intégration d'une nouvelle fiche relative à la mise en place de tarifs différenciés dans les E.H.P.A.D. Les Yvelines disposent ainsi d'une information actualisée, accessible sur le site internet du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-8635 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-4-8636 Politique C01 Protection de l'enfance - Contractualisation départementale pour la Prévention et la Protection de l'Enfance dans les Yvelines, avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la période 2025/2027***

Geoffroy BAX de KEATING, *Rapporteur* – Il s'agit d'une contractualisation avec l'État, la Préfecture et l'A.R. S dans le cadre de la protection de l'enfance afin de récupérer des recettes. Le Conseil départemental souhaite financer un programme de 8 actions thématiques à hauteur de 2,412 millions d'euros par an sur trois ans, afin de renforcer le repérage précoce des situations de vulnérabilité et de financer nos actions pour l'accueil familial, notamment l'accueil bénévole et durable. Des actions sont également financées dans le cadre des villages M.N.A. et pour l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de la protection de l'enfance. Nous avons réussi à intégrer nos propres actions dans cette contractualisation, plutôt que de nous voir imposer des actions par l'État.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8636 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-4-8598 Politique A02 Solidarité territoriale - Prise en charge de la santé mentale des enfants confiés en partenariat avec le Centre Hospitalier de Versailles (F : 357 268,88 euros)***

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale, une convention de financement entre le Centre

Hospitalier de Versailles (C.H.V.) et le Département des Yvelines portant sur l'évolution de l'activité de soin anciennement portée par l'Institut du Psycho traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (I.P.E.A.) notamment dans le cadre de la santé mentale et des troubles du neurodéveloppement des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8598 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-4-8637 Politique A02 Solidarité territoriale - Participation départementale au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Saint-Cyr-l'Ecole et Vélizy-Villacoublay par la mise à disposition de professionnels pour la période 2025/2027***

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale les conventions de partenariat entre le Département et les communes de Saint-Cyr-L'Ecole et Vélizy-Villacoublay relatives au fonctionnement des « Lieux d'Accueil Enfant Parent » (L.A.E.P.) gérés par chaque commune. Le partenariat prévoit notamment l'intervention de professionnelles des centres de protection maternelle et infantile de Saint-Cyr-L'Ecole et de Vélizy-Villacoublay au sein des L.A.E.P.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-8637 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-1-8599 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la représentation du conseil départemental au sein des conseils de familles des pupilles de l'État des Yvelines***

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Cette délibération concerne la désignation de représentants du Conseil départemental au sein du Conseil des familles numéro 1. Il existe deux conseils de famille dans les Yvelines, qui sont des instances extrêmement importantes pour le suivi des enfants pupilles de l'État qui nous sont confiés à la suite d'un délaissement parental. Ces conseils exercent l'autorité parentale sur ces enfants et se chargent de trouver des familles pour adopter les enfants nés sous le secret. Je vous propose de prendre acte de la démission de Mme Gwendoline Desforges en tant que représentante suppléante de cette commission et de nommer Geoffroy Bax de

Keating comme représentant suppléant ainsi qu'Olivier de la Faire comme représentant titulaire du Conseil départemental au sein de ce Conseil des familles.

Geoffroy BAX de KEATING, *Rapporteur* – Nous constatons une augmentation importante du nombre d'enfants pupilles dans notre département. Nous avons revu l'ensemble des situations des enfants pour accélérer les procédures de délaissé parental. En début de mandat, nous avions environ 15 enfants pupilles, aujourd'hui nous en avons 120. Les Conseils de famille se réunissent donc fréquemment. Grâce à la prise d'acte du délaissé parental, nous donnons une nouvelle possibilité à ces enfants, avec potentiellement des adoptions futures. La situation la plus difficile survient lorsque les parents « disparaissent de la circulation » et que le délaissé parental n'est prononcé que 10 ou 12 ans plus tard. Quel avenir proposer à un enfant dans cette situation ? Lorsque ce délaissé parental est prononcé à 3 ou 4 ans, nous offrons une nouvelle vie à l'enfant. Il est donc souhaitable d'acter le délaissé parental au plus tôt et ceci explique les raisons pour lesquelles le nombre d'enfants pupilles a augmenté.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales et un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales

*La délibération 1-8599 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle qu'un avocat marseillais souhaitait porter plainte contre trois Départements dont celui des Yvelines pour prostitution d'enfants mineurs : ce dépôt de plainte n'a jamais eu lieu. Les services du Département et notamment sa directrice générale adjointe Mme Laventureux ont eu l'heureuse idée de candidater auprès de l'Observatoire national de l'innovation publique au titre de l'innovation sociale : le Conseil départemental a été lauréat au titre de sa politique de prévention de la prostitution des mineurs. Ce prix nous sera remis lors du Salon des Maires. Le bruit médiatique a été fort autour de cette pseudo-plainte, et je serai reconnaissant aux médias de faire un peu de publicité à ce prix ! En matière d'Aide Sociale à l'Enfance, le Département des Yvelines, comme tous les Départements de France, est confronté aux difficultés « d'ensauvagement, de dégradation, de décivilisation... », qui n'existaient pas auparavant. Nous y apportons des réponses pertinentes à chaque fois que nous le pouvons. Nous sommes exemplaires dans l'action qui est la nôtre. Je souhaitais partager avec vous ce moment de fierté, et je demande au directeur général des services de transmettre nos remerciements et nos félicitations à Sandra Laventureux et à ses équipes.

**2025-CD-4-8638 Politique C01 Protection de l'enfance - Programme Mentorat : Cession des droits de copropriété entre l'IFEP et le CD78 sur les plateformes Middle office et ENA**

*Catherine ARENOU, Nicolas DAINVILLE, Marc HERZ, Gregory GARESTIER, Cécile ZAMMIT-POPESCU, Joséphine KOLLMANSBERGER, membres du Conseil d'administration de l'association IFEP, cédante, es qualités de maires, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Il vous est proposé de délibérer sur la cession du droit des propriétés de l'association I.F.E.P. au bénéfice du Conseil départemental des Yvelines sur les plateformes Middle Office et E.N.A.78 qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Mentor et moi »

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8638 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-4-8639 Politique A02 Solidarité territoriale - Soutien à l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, participation financière au poste d'Intervenant Social en Commissariat à la Commune de Versailles (F : 12258,25 euros)**

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Le Département des Yvelines engagé auprès des publics les plus fragiles agit pour prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales. Dans cet objectif, le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution d'une subvention à la Ville de Versailles pour la poursuite d'une action d'accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales s'intégrant dans les actions du réseau R.E.V.C.O. (Réseau Violences Conjugales) initié par le Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8639 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Vu des services du Département, cette participation financière est une manière de faire des économies, car les sujets abordés au commissariat nous arrivent finalement et en mode dégradé.

**2025-CD-4-8640 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Développement du guide numérique de l'aide sociale "Soliguide" en partenariat avec l'association Solinum (F : 10 000 euros)**

Ingrid COUTANT, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer en 2025 une subvention de 1 000 euros à l'association Solinum pour le développement de Soliguide, son outil numérique recensant les services d'aide sociale. Cet outil a déjà enregistré 123 000 recherches en 2024 et sera enrichi grâce à cette subvention pour améliorer l'accès des publics fragilisés aux droits et aux services et la coordination avec les acteurs sociaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8640 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-4-8641 Politique B03 Insertion - Accompagnement spécifique personnalisé (ASP) en santé psychique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'accompagnement global, en partenariat avec l'Association Relais pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (ARPEIJE), au titre de l'année 2025 (F : 256 489 euros)**

Catherine ARENOU, *Rapporteur* – Le dispositif d'Accompagnement spécifique personnalisé (A.S.P.), permet depuis 2020 la prise en charge des problématiques de santé psychiques des bénéficiaires du R.S.A. par les services du Conseil départemental et de France Travail. En 2024, 463 personnes ont bénéficié de cet accompagnement. Il vous est proposé de le reconduire via une prise en charge par l'A.R.P.E.I.J.E. au titre de 2025 à hauteur de 256 489 euros, représentant près de 50% de l'accompagnement de ces publics sur l'ensemble du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-8641 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8600 Politique B03 Insertion - Avenant à la subvention du fonds social européen plus d'Activity, permettant la prise en compte de la plateforme des métiers**

Catherine ARENOU, présidente du GIP ActivitY, bénéficiaire de la subvention européenne, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – ActivitY' sollicite un avenant à sa convention de subvention F.S.E.+ afin d'y intégrer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 une nouvelle action « La Plateforme Métiers ». Cette plateforme a pour objectif l'accompagnement et la levée des freins socio-professionnels à l'emploi des publics yvelinois, tels que les bénéficiaires du R.S.A. ou les demandeurs d'emploi y compris les jeunes, dont ceux suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance. Le F.S.E.+ intervenant à hauteur de 40 % du budget global, la subvention F.S.E.+ s'élève à 1 397 678,67 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8600 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8601 Politique B03 Insertion - Attribution d'une subvention du fonds social européen plus en faveur du chantier d'insertion « Les étoiles filantes » porté par l'association Equalis (Recette de fonctionnement 57338,45 euros)**

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – A ce jour, plus de 12,8 millions d'euros ont déjà été alloués à des projets yvelinois d'inclusion. Le Département a publié, le 12 février 2025 un appel à projets F.S.E.+ permettant d'instruire au fil de l'eau les dossiers portés à notre connaissance. Cinq candidatures ont été financées. La 5<sup>ème</sup> est l'initiative « Les étoiles filantes » portées par Equalis, pour un coût total de projet de 143 346 euros et une subvention F.S.E.+ de 40 %, soit 57 338,45 euros. Le vote de cette subvention est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8601 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-3-8625 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux associations sportives dans le cadre du dispositif ChampYons Clubs (F : 266 723 euros)**

Olivier de LA FAIRE, *Rapporteur* – Cette délibération propose l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif ChampYons Clubs pour un montant de 266 723 euros en fonctionnement, en direction de 29 clubs yvelinois initiant des projets au profit des publics yvelinois. Ce dispositif fait suite à un appel à candidatures et vise à valoriser les clubs qui s'engagent dans des projets à visée sociale, solidaire et éducative, ainsi qu'à encourager les clubs à s'engager et développer de pratiques sportives nouvelles dans les Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8625 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Ingrid COUTANT – Ce dispositif finance notamment l'association sportive du golf de Maisons-Laffitte, qui a organisé le 19 septembre une première rencontre de para golf. Cette association est la première représentante du para golf en Ile-de-France. Je remercie le Conseil départemental de soutenir son action, remarquable.

M. LE PRÉSIDENT – Je confirme le travail remarquable de cette association.

***2025-CD-2-8612 Politique A03 Mobilité durable - Adhésion du Département à l'Association Réseau Vélo et Marche (F : 6 000 euros)***

Philippe BENASSAYA, *Rapporteur* – Il s'agit de l'adhésion du Département à l'association Réseau, Vélo et Marche, avec une contribution annuelle de 6 000 euros. Cette nouvelle association est née de la fusion des associations « Vélo & Territoires » et du « Club des Villes et territoires cyclables et marchables ». Cette nouvelle association constitue un réseau unique qui a vocation à représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8612 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8646 Politique A06 Promotion du territoire - Convention entre le Département des Yvelines, le SMAGER et le CDRP 78 relative à l'inscription de chemins domaniaux au PDIPR et autorisant l'aménagement et l'entretien du balisage de la Randonnée sur ces chemins***

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet l'approbation d'une convention entre le Département, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles (S.M.A.G.E.R.) et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Yvelines (C.D.R.P.78,) afin d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), les chemins empruntés par des itinéraires pédestres et équestres balisés situés sur des parcelles appartenant au domaine public de l'État, gérées par le syndicat. Ce projet de convention s'inscrit dans la continuité de la convention-cadre du 28 mai 2024 signée entre le Département et le S.M.A.G.E.R. Il est sans incidence budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8646 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Karl Olive quitte la séance.*

**2025-CD-3-8627 Politique A06 Promotion du territoire - Approbation du règlement programme "Yvelines musées solidaires" et lancement de l'appel à candidatures 2026 (extension du programme "SolYmusées")**

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Il est proposé de reconduire pour une durée d'un an ce programme, dorénavant dénommé « Yvelines musées solidaires », de l'élargir à de nouveaux établissements culturels yvelinois et d'en augmenter sa portée par la mise en place d'ateliers d'art-thérapie à destination de publics en situation de handicap, en particulier les jeunes suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance. Le budget consacré à ce dispositif sera de 70 000 euros en crédits de fonctionnement, sous réserve du vote du budget 2026. Les engagements contractuels et financiers du Département auprès des bénéficiaires feront l'objet d'un passage en Assemblée Départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8627 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-3-8628 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux événements sportifs et culturels dans le cadre du dispositif TerdevY (F : 54 500 euros)**

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement pour soutenir des évènements culturels et sportifs yvelinois au bénéfice de 14 associations ou collectivités pour 54 500 euros, au titre du dispositif « TerdevY ». Le montant cumulé du budget 2025 consacré au titre de l'aide « TerdevY » s'élève à 274 424 euros. Ces aides concernent des partenaires qui contribuent au développement de l'attractivité du territoire Yvelinois et permettent au plus large public d'y accéder. Le rapport liste les communes et associations bénéficiaires.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8628 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – parmi les structures soutenues, je citerai le récent festival « Les Petites scènes de la Guyonne » situé dans la commune des Mesnuls qui a pris de l'ampleur au cours des 5 dernières années. Il est important de soutenir ces initiatives qui font battre le cœur de nos villages.

***2025-CD-3-8629 Politique A05 Patrimoine culturel - Domaine de Madame Élisabeth - Marie Denis, Le Bonzaï d'Élisabeth - Signature d'un protocole d'accord avec l'artiste***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, Rapporteur – Je soumets à votre approbation un protocole d'accord transactionnel avec l'artiste Marie Denis portant sur la destruction de son œuvre « Le Bonzaï d'Élisabeth » installée dans le jardin du domaine de Mme Élisabeth à Versailles, propriété départementale. Le Bonzaï, déjà restauré en 2013, est aujourd'hui très empoussiéré et détérioré par des escalades sauvages. Nous prévoyons de le déplacer. Le dédommagement de l'artiste pour atteinte à son droit moral s'élève à 16 000 euros T.T.C.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Olivier LEBRUN - Cette opération peut être rapprochée du dispositif du 1% artistique auquel est soumis un certain nombre d'établissements. Lorsque les collectivités réalisent des travaux dans un bâtiment, elles doivent consacrer un pourcentage de leur budget au déplacement et à la restauration de l'œuvre. Ce dispositif génère des dépenses de fonctionnement et la propriété artistique de l'artiste prévaut par rapport aux finances publiques.

*La délibération 3-8629 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-3-8630 Politique A05 Patrimoine culturel - Restauration des Patrimoines Historiques 2024-2025 (I : 739 456,41 euros)***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, Rapporteur – Dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2024-2025 », il vous est proposé :

- D'attribuer une aide départementale pour la restauration de neuf édifices de subvention de 660 589 euros ;
- D'attribuer une aide départementale à une opération de restauration d'objet mobilier classé au titre des monuments historiques appartenant à la commune de Jouy-en-Josas représentant un montant total de subvention de 2 700 euros ;

- De contribuer au financement de six opérations de restauration d'objets mobiliers non protégés ou inscrits au titre des monuments historiques pour un montant total de 105 232,80 euros, dont une participation du Département de 68 401,32 euros en faveur des communes de Conflans-Sainte-Honorine, Cravent, Fontenay-Mauvoisin, Maurepas, Perdreauville et Saint-Germain-en-Laye ;
- De contribuer au financement de deux opérations de restauration de documents d'archives pour un montant total de 11 947,82 euros dont une participation du Département 7 766,09 euros en faveur des communes du Chesnay-Rocquencourt et des Essarts-le-Roi.

Le montant total des aides départementales qu'il vous est proposé d'examiner pour la restauration du patrimoine bâti, mobilier et documentaire yvelinois, protégé et non protégé au titre des monuments historiques, s'élève donc à 739 456,41 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8630 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-3-8631 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour l'entretien du patrimoine rural 2024-2028 (I : 315 540,34 euros)***

Joséphine KOLLMANNSBERGER, Rapporteur – Dans le cadre du dispositif « Entretien du patrimoine rural 2024-2028 », il vous est proposé :

- De contribuer au financement de la création de carnets d'entretien pour 10 édifices historiques pour un montant total de 73 200 euros, dont une participation du Département de 58 560 euros
- De participer au financement de la mise à jour des carnets d'entretien sur 6 édifices historiques pour un montant total de 30 600 euros, dont une participation du Département de 24 000 euros
- De participer au financement de la réalisation de travaux d'entretien sur 1 6 édifices historiques pour un montant total de 357 065,94 euros, dont une participation du Département de 232 980,34 euros

Ces opérations concernent le patrimoine yvelinois non protégé et protégé au titre des monuments historiques. Le montant total des aides départementales proposées dans ce cadre s'élève à 315 540,34 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8631 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-3-8632 Politique A05 Patrimoine culturel - Aide à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi des labels fiscaux sur le territoire yvelinois (F : 7000 euros)**

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *Rapporteur* – Depuis 2007, le Département apporte un soutien à la Fondation du Patrimoine pour son action en faveur de la restauration du patrimoine en mains privées, action complémentaire aux initiatives soutenues par notre collectivité. C'est pourquoi, afin de permettre l'octroi de nouveaux labels fiscaux sur le territoire des Yvelines, il est proposé de renouveler l'aide financière accordée à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 7 000 euros pour l'année 2025, sachant que cette dernière prévoit d'attribuer, au titre de l'année 2025, 6 labels fiscaux correspondant, pour cinq d'entre eux, à un montant total de travaux de 522 068,83 euros, la sixième opération étant encore en cours d'estimation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8632 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Arnaud Péricard quitte la séance.*

**2025-CD-6-8660 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 contrats ruraux et de 3 contrats ruraux Yvelines + pour les Communes de Drocourt, Favrieux et de La Villeneuve-en-Chevrie (I : 773 629 euros)**

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter trois contrats ruraux couplés à trois contrats ruraux Yvelines +. Depuis 2020, le Département a adopté 90 contrats ruraux dont 72 ont bénéficié du contrat Yvelines +. Cette délibération concerne trois communes :

- Drocourt, pour la construction d'une salle multisports avec une subvention totale du Département de 272 500 euros et un début des travaux prévu en avril 2026 ;
- Favrieux, pour un aménagement du cœur de village avec une subvention totale du Département de 232 304 euros et un début des travaux dès septembre 2025 ;
- La Villeneuve-en-Chevrie pour la rénovation du foyer communal et de la mare (démarrage des travaux en mars 2026) et la rénovation intérieure de l'église (démarrage des travaux en janvier 2028) pour une subvention totale de 268 825 euros.

Les trois communes ont été accompagnées par les services de l'agence technique départementale IngénierY'.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*La délibération 6-8660 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Je précise que, malgré nos difficultés financières, nous ne remettons pas en cause les contrats ruraux qui sont souvent la seule solution d'investissement pour ces communes rurales. Nous avons déjà accompagné environ la moitié d'entre elles durant cette mandature. Elles sollicitent quasi systématiquement le contrat rural +.

***2025-CD-5-8647 Politique A02 Solidarité territoriale - Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de la maison médicale communale de Conflans-Sainte-Honorine***

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Rapporteur – En 2020, nous avions accordé une subvention de 881 653 euros à la commune de Conflans-Sainte-Honorine pour la réalisation d'une maison médicale destinée à accueillir 10 à 12 praticiens dont 5 à 6 médecins. Des associations environnementales ont engagé un recours contentieux, retardant le projet. Il vous est demandé aujourd'hui d'accepter la prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux, la commune n'ayant toujours pas pu les commencer. Il s'agit de la troisième prorogation qui vous est soumise.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8647 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8648 Politique A02 Solidarité territoriale - Approbation de la convention de mise à disposition et de gestion de la maison médicale de Vaux-sur-Seine entre le Département et la Commune de Vaux-sur-Seine***

Patrick STÉFANINI, Rapporteur – À la suite de l'appel à projets lancé en 2017, le Conseil départemental participe à la création de 22 maisons médicales, dont 8 sous maîtrise d'ouvrage départementale et 14 sous maîtrise d'ouvrage communale. Deux autres projets sont venus s'ajouter à cet appel à projets, situés à Ecquevilly et Bonnières-sur-Seine. Le présent rapport propose d'approver la convention de mise à disposition et de gestion de la maison médicale départementale de Vaux-sur-Seine entre le Département des Yvelines et la Commune de Vaux-sur-Seine, à qui il revient d'assurer la gestion. Avec un coût avoisinant 3,150 millions d'euros, elle aura une surface utile de 802 m<sup>2</sup> et permettra d'accueillir 17 cabinets, avec 2 médecins

généralistes supplémentaires, des kinésithérapeutes et des dentistes. Il vous est proposé d'approver une convention de mise à disposition et de gestion, précisant les rôles respectifs du Département et de la commune. Toute gestion déficitaire sera supportée par la commune et l'essentiel des responsabilités incombera désormais à la commune. Le projet de convention a été approuvé par le Conseil municipal de Vaux-sur-Seine le 23 septembre 2025.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8648 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8649 Politique A01 Attractivité économique - Retrait de 2 subventions "Yvelines Résidences" et "RuralogY" pour la création d'une résidence accueil à Andrésy (rue de l'Hautil) et de 3 logements locatifs sociaux à Houdan (rue d'Epernon) (annulation charge d'investissement votée, mais non versée I : 375 416 euros, sans incidence financière)**

Alexandra ROSETTI, *Rapporteur* – Il s'agit du retrait de deux subventions. Le premier retrait concerne la subvention « Yvelines Résidences » de 330 000 euros allouée à 3F Résidences pour la création d'une résidence accueil de 33 places à Andrésy (opération abandonnée par le bailleur), et le second retrait concerne la subvention RuralogY de 45 416 euros, allouée à SOLIHA Yvelines Essonne pour la création de 3 logements locatifs sociaux à Houdan (reprise de l'opération par la Commune en direct). Ces retraits ne sont pas liés à notre baisse de recettes, mais à des programmes qui ont pris des proportions trop importantes et qui ne peuvent pas être soutenus. Le programme Yvelines Résidences, qui s'est achevé en 2021, aura permis d'accueillir la création de 1 781 places en résidence sur le territoire, dont 70 en Résidences Accueil. Le programme RuralogY qui s'est achevé en 2022 a permis de soutenir 12 opérations, soit 179 logements locatifs sociaux sur les communes rurales du territoire.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-8649-1 et 5-8649-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8650 Politique A01 Attractivité économique - Adoption de 2 conventions partenariales sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines avec la**

### ***Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (public en insertion) et le bailleur Antin (public victime de violence intrafamiliale)***

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* – Afin de répondre au mieux aux besoins en logement des publics qu'il accompagne (notamment jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, familles monoparentales, victimes de violences intrafamiliales, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)), le Département développe et diversifie son contingent de logements sociaux en cherchant à mobiliser d'autres leviers que les garanties d'emprunts et les subventions. À ce titre, la négociation de conventions de réservation « sur parc » avec les bailleurs sociaux ou d'autres partenaires tels que les E.P.C.I., constitue une opportunité pour élargir les solutions.

Il est ainsi proposé d'adopter :

- Une convention avec la Communauté d'agglomération Saint-Quentin en Yvelines de mise à disposition au Département des droits d'attribution de l'E.P.C.I. sur 90 logements en résidence sociale ;
- Une convention avec le bailleur Antin Résidences pour le relogement de victimes de violences intrafamiliales (5 logements/an).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-8650-1 et 5-8650-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

### ***2025-CD-5-8651 Politique CO2 Education et formation - Acquisition de la parcelle AB n°1049 (lot H4 au sein de la ZAC Mantes Université) sise à Mantes la Ville, auprès de l'EPAMSA pour un euro et des frais d'acquisition estimés à 20 001 euros***

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose l'acquisition à l'euro symbolique du lot H4 sis au sein de la ZAC Mantes Université, propriété de l'EPAMSA, pour les besoins de la construction du nouveau Pôle Universitaire du Mantois, qui regroupera l'I.U.T. de Mantes-en-Yvelines, l'I.S.T Y. et le C.F.A. Métiers d'avenir. Ce projet est porté sous la maîtrise d'ouvrage du Département pour un montant total d'environ 80 millions d'euros et fait l'objet d'une participation au contrat de Plan État-Région pour 16 millions d'euros. Les travaux démarreront avant la fin de l'année, une fois les travaux préparatoires réalisés par l'E.P.A.M.S.A. sur la halle (désamiantage...). Le futur bâtiment s'inscrira en partie sous la Halle. Cette cession se fera à l'euro symbolique et permettra au Département de s'assurer de la maîtrise foncière avant le démarrage des travaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8651 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – L'I.U.T. de Mantes fait partie, comme le collège d'Epône, de ces opérations maintenues malgré nos difficultés financières. Il s'agit d'outils très importants d'aménagement du territoire qu'il s'agisse de l'École des Mines à Satory, de l'X-Campus à Saint-Germain-en-Laye ou de cet I.U.T. à Mantes, ces structures d'enseignement supérieur participent à l'attractivité du territoire et à son développement économique. Les enseignements de l'I.U.T. sont très précieux pour les entreprises locales.

***2025-CD-1-8602 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM 'IMMOBILIERE 3F' visant à garantir une opération de 12 logements situés 10-12 rue de la Digue sur la commune de Maisons-Laffitte, (garantie à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 553 000 euros)***

Raphaël NIVOIT, *Rapporteur* – Il s'agit d'approuver et d'accorder une garantie d'emprunt à la société H.L.M. Immobilière 3F pour une opération d'acquisition de logements à Maisons-Laffitte dans le quartier résidentiel de la Digue. Il s'agit de quatre logements accessibles en prêt locatif aidé d'intégration et de huit logements en prêt locatif à usage social. L'organisme sollicite une garantie départementale à hauteur de 50 % sur un prêt global de 1 553 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, sur 5 lignes de prêts. La garantie départementale représente 50 %, soit 776 500 euros, et une réservation de 10 % de logements soit un logement T3 pour le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8602 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8652 Politique A01 Attractivité économique - Service Public de la Rénovation et de l'Habitat : adoption des conventions tripartites avec les Espaces conseil France Renov' et les EPCI (Gally Mauldre, Cœur d'Yvelines, Rambouillet territoires et haute vallée de Chevreuse) (I : 202 661 euros)***

Nicole BRISTOL et Nicolas DAINVILLE, représentants du Département au sein du Conseil d'administration de l'association ALEC 78, bénéficiaires de l'aide, Alexandra ROSETTI, représentante du Département au sein du Conseil d'administration de l'association Energies Solidaires, bénéficiaire de l'aide, Joséphine KOLLMANNSBERGER et Bertrand COQUARD, représentants de Saint-

*Quentin-en-Yvelines au Conseil d'administration de l'association ALEC 78 bénéficiaire de l'aide, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Fabienne DEVEZE, *Rapporteur* – Il s'agit de l'adoption d'une convention de mise en œuvre du pacte territorial 2025-2027 avec les E.P.C.I. et les Espaces Conseil France Rénov'. Nous avons déjà adopté huit conventions et proposons d'adopter les trois dernières, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, la Communauté de communes Gally Mauldre et Energies Solidaires et la Communauté de communes Cœur d'Yvelines et l'ALEC 78. Le montant global à voter pour ce rapport s'élève à 202 661 euros pour la période 2025-2027. La participation nette du territoire s'élève à 71 000 euros grâce a jeu des reversements.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8652 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8653 Politique A01 Attractivité économique - Partenariats stratégiques : rapport annuel des administrateurs de la SPLA Citallia et évolution de l'actionnariat CITALLIA (cession d'actions à la commune de Bois-d'Arcy) (I: 2 500 euros) en recette**

*Nicole BRISTOL, Alexandra ROSETTI et Marc TOURELLE, siégeant en qualité de représentants de leur commune respective au Conseil d'administration de la SPL Citallia, et Philippe BENASSAYA, représentant de la ville, future actionnaire de la Société, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – La première délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activité 2024 de la Société publique locale d'études et d'aménagement CITALLIA, marqué par l'entrée au capital de 8 collectivités, dont 5 yvelinoises, par une croissance de 60 % du chiffre d'affaires, et par la consolidation de l'offre de services de cette société avec une vingtaine de missions de natures diverses engagées en 2024. La seconde délibération porte sur la cession par les deux Départements à la commune de Bois-d'Arcy de 500 actions de CITALLIA, dont 250 actions pour le Département des Yvelines, pour un montant de 2 500 euros. À l'issue de cette opération, le Conseil départemental des Yvelines détiendra une part de capital de 30 % au sein de CITALLIA, soit 120 000 euros.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-8653-1 et 5-8653-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8654 Politique A01 Attractivité économique - Convention cadre de partenariat 2025/2028 entre le Département des Yvelines et le Ministère des Armées**

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – Il s'agit d'une délibération inédite pour le Département, qui consiste à établir un partenariat global de coopération, d'études et de valorisation territoriale avec le ministère des Armées. Le Département des Yvelines est le premier à souscrire de manière formelle ce type de convention, dont l'objectif est triple : répondre aux besoins exprimés par les forces armées en matière d'accueil des familles de militaires et d'amélioration de leurs conditions de vie, établir un partenariat d'études spécifiques pour l'accompagnement du développement du plateau de Versailles-Satory, et valoriser l'identité territoriale et l'histoire militaire locale à travers une collaboration entre les Armées et les Archives départementales. Ce rapport n'a pas d'incidence budgétaire. Cette convention de partenariat pourra être déclinée en conventions opérationnelles précisant les modalités de mise en œuvre des actions retenues. Il est précisé que le partenariat de coopération institutionnelle vise à favoriser l'accès au logement, à l'emploi et l'insertion, aux dispositifs de petite enfance, d'éducation, de jeunesse et de citoyenneté, c'est-à-dire l'accès à tous les dispositifs correspondant aux compétences du Département pour les membres des Forces Armées et leurs familles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

*La délibération 5-8654 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Cette convention représente une excellente nouvelle pour le Département qui jouera indirectement un rôle moteur dans son élaboration. Nous sommes en discussion avec le représentant du ministère des Armées sur le plateau de Satory depuis un certain temps. Les plus anciens d'entre vous se souviendront que lors de la création de l'Opération d'Intérêt National (O.I.N.) sur le plateau de Saclay, le Conseil départemental des Yvelines avait demandé l'élargissement de son périmètre notamment au plateau de Satory. Il était important d'essayer de bénéficier d'une partie des moyens considérables déployés par l'État pour développer le plateau de Saclay, en particulier à Satory, qui était en état de déshérence en raison d'emprises foncières essentiellement militaires, sans cohérence dans leur utilisation. Le Conseil départemental, dans le cadre de sa vision du développement économique du territoire, a essayé de dialoguer avec ses partenaires militaires pour rationaliser leurs implantations, leur faire accepter un partage des réserves foncières pour des entreprises au service de la défense nationale. Nous aboutissons désormais à un projet cohérent, via ce partenariat qui pour le moment sera centré sur Versailles Satory, mais qui pourrait s'élargir, au regard de la forte présence de l'industrie de défense dans les Yvelines. L'actuelle montée des périls fait que les budgets militaires

sont croissants, aussi bien en France qu'en Europe, et que l'industrie militaire française est performante, ce dont nous bénéficions. Cela est d'autant plus pertinent à un moment où l'industrie automobile française est menacée de disparitions face à l'afflux de voitures électriques chinoises. Cette coopération permet de cadrer les choses avec le ministère des Armées. Je précise qu'à sa demande, le Préfet sera signataire de cette convention.

***2025-CD-2-8614 Politique A03 Mobilité durable - Programme de renforcement des chaussées 2025 (I : 7 670 928 euros)***

Grégory GARESTIER, *Rapporteur* – Chaque année, le domaine routier du Département des Yvelines nécessite des travaux d'investissements récurrents afin de préserver la qualité de son usage et la sécurité des usagers. Leur réalisation est confiée à Seine et Yvelines Voirie. Le présent rapport a ainsi pour objet de vous présenter :

- Le bilan des travaux de renforcements de chaussées 2024 des routes départementales et de leurs ouvrages d'art, pour un montant réalisé de 5,7 millions d'euros ;
- Un premier bilan provisoire des travaux de renforcement des chaussées et des ouvrages d'art réalisés en 2025, pour une dépense prévisionnelle de 7,2 millions d'euros (pour une autorisation de programme de 8 millions d'euros) ;
- La proposition de programme de travaux « millésime 2025 » qui seront réalisés dans les années 2025 et suivantes, dans le respect du cadrage budgétaire pluriannuel ;
- Le programme des travaux sur routes départementales lié aux manifestations sportives, pour un montant prévisionnel de 258 000 euros en 2025. Ce programme intègre également des objectifs environnementaux renforcés ;

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8614 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Nous subissons une forte pression pour augmenter les crédits routiers notamment le Triennal Voirie) : nos difficultés budgétaires actuelles ne le permettent pas.

***2025-CD-2-8615 Politique A03 Mobilité durable - Délibération modificative relative au financement des travaux du prolongement du RER E dans les Yvelines,***

***projet EOLE. Modifie la délibération n° 2025-CD-2-8475 du Conseil départemental du 27 juin 2025***

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – Le présent rapport vise à modifier la délibération n°2025-CD-2-8475 du Conseil départemental du 27 juin 2025 qui a adopté le protocole relais n°5 d'EOLE et sa convention d'exécution. Ce cinquième protocole relais couvre un montant total de 150 millions d'euros CE 2012 soit 200 millions d'euros courants. Les participations de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris étaient initialement prises en charge par la Société des Grands Projets, soit 176,8 millions d'euros (88,4 %) dans le cadre des négociations du CPER 2023-2027. À l'issue d'une négociation financière entre l'État et la Société des Grands Projets, actée postérieurement à la délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2025, la participation attribuée initialement à la Société des Grands Projets a été intégralement reprise par l'État. Cette modification est sans aucune incidence pour le Département des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8615 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-2-8616 Politique A03 Mobilité durable - Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay - Approbation de la convention de financement par le Département des Hauts-de-Seine du solde du périmètre du Département des Yvelines (Recette d'investissement : 882 945 euros)***

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'approuver la convention de financement entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine relative à la clôture de l'opération du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer. Cette convention vient solder la participation financière du Département des Hauts-de-Seine sur l'opération, se traduisant par un dernier versement de 882 945 euros au bénéfice du Département des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8616 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8657 Politique A04 Patrimoine naturel - Participation au Contrat Eau & Climat Rambouillet Territoires et attribution de subventions dans le cadre du dispositif LEADER (I : 11085,43 euros)**

*Pauline WINOCOUR-LEFEVRE et Olivier DE LA FAIRE, représentants du Conseil départemental au sein de l'ADADSA, bénéficiaire de l'aide, et Fabienne DEVÈZE, représentante de la communauté urbaine GPS&O au sein de l'association, bénéficiaire de l'aide, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* – Le Conseil départemental des Yvelines a voté sa politique agricole et alimentaire le 15 décembre 2023 qui visait trois objectifs : soutenir les circuits courts et la restauration collective, accompagner la transition écologique et la réduction d'émission de carbone et encourager les modèles agricoles innovants. La présente délibération vous propose d'adopter :

- La participation du Département au Contrat Territorial Eau & Climat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires 2025-2030. Cette participation n'emporte aucune incidence financière pour le Département ;
- Le soutien financier à trois organismes dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Action local (G.A.L.) de Seine Aval : l'association ELLSA pour le développement de sa ferme urbaine participation pour 4 280 euros, l'association ADADSA pour son projet de coopération avec l'association Terre et Cité sur les pratiques agricoles bas carbone pour 2 423 euros, et la S.A.S. FRICHOT pour la création d'un cahier des charges Label Rouge pour la carotte de terre pour 4 380 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8657 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-5-8658 Politique A01 Attractivité économique - Convention avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARIF) et attribution d'une subvention annuelle (F : 164 850 euros)**

*Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, représentant le Président du Conseil départemental au sein de la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France bénéficiaire de l'aide, quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* – Le Département alloue chaque année une enveloppe de l'ordre de 800 000 euros aux agriculteurs et aux organismes agricoles. Avec 30 % de produits yvelinois dans la restauration des collégiens via C'Midy en 2024, il a

également injecté 3 millions d'euros dans les filières locales. La nouvelle convention pour 2025 engage la Chambre sur les actions suivantes :

- Accompagner les exploitations agricoles pour qu'elles puissent innover, se diversifier et créer des emplois, notamment dans la filière arboricole ;
- Soutenir les outils de transformation alimentaire du territoire pour développer de nouvelles filières locales comme la viande ou les légumineuses et renforcer les liens avec la restauration collective ;
- Accélérer la transition écologique en aidant les agriculteurs à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux (eaux, énergies, réduction des intrants) ;
- Renforcer la restauration collective dans les collèges avec des produits locaux et de qualité en lien avec C Midy ;
- Soutenir les projets d'intérêts locaux avec notamment un soutien à la filière élevage en valorisant les producteurs et leurs produits sur le territoire.

Cette convention traduit la volonté du Département de soutenir une agriculture dynamique, innovante et durable au service des Yvelinois.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8658 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8596 Politique CO2 Education et formation - Désaffectation et cession des parcelles AE n°30, 32, 34 et 35 issues de l'enceinte du collège Martin Luther King à la commune de Buc, à l'euro symbolique, pour son projet de cheminement piéton pour sécuriser l'accès des élèves au collège***

Clarissee DEMONT, Rapporteur – Le Département est propriétaire du collège Martin Luther King à Buc. Un grand nombre d'élèves s'y rendent à pied en empruntant notamment le trottoir longeant le collège. Ce trottoir est étroit et ne garantit pas une sécurité optimale pour les élèves. La commune de Buc souhaite donc réaliser un cheminement piéton sécurisé nécessitant du foncier, et la commune a sollicité, fin 2024, du Département la cession d'une emprise foncière située dans l'enceinte du collège. Ce rapport propose la désaffectation des parcelles concernées. La désaffectation des biens des établissements du second degré obéit à une procédure particulière. Elle résulte de la proposition du Département, formalisée par une délibération du Conseil départemental, après avis du Conseil d'administration de l'établissement. Elle est ensuite prononcée par arrêté préfectoral, après avis de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. La commune prendra à sa charge l'ensemble des frais attaché à cette cession.

Aussi, il vous est proposé d'une part d'approver la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire des parcelles cadastrées AE n°30, 32, 34 et 35 matérialisant l'emprise de 1 026 m<sup>2</sup> à céder à la commune et d'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom du Département, à demander à M. le Préfet des Yvelines de prononcer la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire de ces parcelles, d'autre part, et d'approver la cession des parcelles cadastrées pour un euro à la commune de Buc et à signer l'acte de vente ainsi que les éventuels avenants.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8596 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-1-8603 Politique D04 Moyens financiers - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) - Année 2025***

Pierre FOND, Rapporteur – Depuis 2011, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est alimenté par une dotation d'État, par suite de la suppression de la taxe professionnelle. Le Département, selon des critères tenant compte du potentiel fiscal et l'état de pauvreté de certaines communes, redistribue aux communes des Yvelines. 42 communes yvelinoises bénéficient de ce fonds, qui représente parfois un tiers de leur épargne nette, ce qui a un réel impact sur leur capacité d'investissement. Ce fonds a diminué de 10 % entre 2024 et 2025, atteignant aujourd'hui 13,6 millions. J'attire votre attention sur le fait que le DILICO, versé par ailleurs par les communes à hauteur de 14,2 millions d'euros, est supérieur à ce que verse l'État via cette dotation. Neuf communes sur les 42, considérées comme des communes les plus modestes du département, contribuent au DILICO. Nous ne savons quel sera le DILICO dans la version du prochain Premier ministre.

M. LE PRÉSIDENT – Le Département des Yvelines (à la fois l'institution départementale et ses communes) est largement contributeur au budget de l'État, puisqu'il est plus proche de la région.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8603 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8659 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle B n°816, sise à Dampierre-en-Yvelines, au profit de la SC Kyhold (Recette d'investissement : 42 000 euros)***

Clarisse DEMONT, Rapporteur – Lors du rachat du Château de Dampierre-en-Yvelines, le nouveau propriétaire a également acquis une auberge, via la S.C.

Kyhold, située en face du château, et constituée notamment d'une partie bâtie intégrée à la salle de restauration et son entrée principale. À la lecture de l'acte de vente, des plans de l'auberge et du cadastre, il s'est avéré que cette partie de l'auberge avait été construite sur le domaine public routier départemental au droit de la RD 91. Dans un souci de régularisation, la S.C. Kyhold a, par courrier du 14 mars 2024, fait part au Conseil départemental de sa volonté d'acquérir l'emprise correspondante. Ce rapport propose de céder la parcelle B n°816 de 100 m<sup>2</sup> sise à Dampierre-en-Yvelines, en nature de terrasse bâtie couverte, au profit de la S.C. Kyhold pour un montant de 42 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8659 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – Je tiens à redire toute l'estime que je porte au propriétaire du château de Dampierre, qui investit une part considérable de sa fortune pour restaurer ce château. Il a déjà investi 40 millions d'euros et il est finalement question de 100 millions d'euros. Ce château, l'un des plus remarquables des Yvelines, aurait fini par disparaître sans cet acquéreur passionné. Jamais le Département n'aurait pu se lancer dans un tel chantier. Cela nous renvoie au débat d'actualité sur la taxation des grandes fortunes. Ce propriétaire dépensera pour ce beau château ce que le Conseil départemental dépense pour l'école des Mines.

***2025-CD-5-8643 Politique A04 Patrimoine naturel - Abrogation de la délibération 2024-CP-8212 du 24 mai 2024 approuvant la cession des parcelles E n°471 et n°473 situées à la Celle-les-Bordes au profit de la société Vitalis Investissement et adoption d'une nouvelle délibération approuvant la cession de ces deux parcelles au profit de Madame Sulitzer (recette d'investissement : 34 250 euros)***

Clarisse DEMONT, Rapporteur – La société Vitalis souhaitait acheter le domaine de la Brelinquierie à La-Celle-les-Bordes et avait constaté que certaines parcelles donnaient directement dans le domaine. Elle a depuis renoncé à son achat, et Mme Sulitzer, propriétaire de ce domaine, s'est substituée et demande désormais à acquérir ces parcelles.

Ce rapport propose :

- L'abrogation de la délibération 2024-CP-8212 du 24 mai 2024 approuvant la cession des parcelles cadastrées E n°471 et n°473, situées à la Celle-les-Bordes, au prix de 34 250 euros au profit de la société Vitalis Investissement ;
- L'adoption d'une nouvelle délibération approuvant la cession de ces mêmes parcelles au profit de Madame Sulitzer, propriétaire riverain, pour un montant de 34 250 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8643 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-5-8642 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle AH n°432, sise à Orgeval au profit de M et Mme Gomez (Recette d'investissement : 30 000 euros)***

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* – Lors de l'acquisition de leur propriété en 2023, M. et Mme Gomez ont constaté que leur haie séparative était installée sur le domaine public. Désireux de régulariser la situation, ils ont demandé au Conseil départemental de leur céder la parcelle AH n°432 de 177 m<sup>2</sup> sise à Orgeval, pour un montant de 30 000 euros, ce que le Département a accepté.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-8642 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-1-8605 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention 2025-1 avec YCID (370 896 euros : subvention en numéraire(F) / 232 594 euros : subvention en nature / 77 531 euros : contribution statutaire en nature)***

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la convention avec groupement Y.C.I.D. (Yvelines Coopération Internationale et Développement), fixant le montant qui lui est alloué pour 2025 à 240 000 euros (700 000 euros en 2023). L'activité d'Y.C.I.D. a été drastiquement réduite. L'un des dispositifs supprimés soutenait l'entrepreneuriat yvelinois qui souhaitait planter une activité économique en Afrique. Ce dispositif proposait des prêts sur l'honneur dont 150 000 euros ont été remboursés au Département, qui en reversera une partie à Y.C.I.D. qui doit faire face à ses engagements dans cette période de forte contrainte budgétaire qui touche également les autres partenaires institutionnels co-financeurs

de nos actions. La convention prévoit également une subvention en nature (locaux, équipements, RH) valorisée à hauteur de 310 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai entendu dire que le Conseil départemental pourrait faire moins d'efforts sans la coopération décentralisée. Les sommes qui lui sont consacrées ne peuvent pas régler nos problèmes de collèges. Nous avons voté 35 millions d'euros au cours de la matinée pour ces derniers, et il est question dans cette délibération de quelques centaines de milliers d'euros. Les proportions ne sont pas les mêmes. Cette coopération décentralisée est à la fois une nécessité morale et d'une grande utilité. Elle est en cours de réorganisation et passe désormais sous la responsabilité de la directrice adjointe de l'éducation, l'axe principal de cette coopération décentralisée telle que nous souhaitons la développer étant les relations accrues entre collèges yvelinois et établissements scolaires des pays partenaires. Notre modèle reposera davantage sur l'éducatif et la francophonie. Nous avons mis en place depuis 4 ans un programme de bourses pour le meilleur élève de chaque année du lycée technique d'Adéo au Togo, à la construction duquel nous avons largement contribué. Les 4 élèves lauréats ont ainsi été accueillis au lycée Jules Ferry de Versailles. Après un premier trimestre difficile, ils ont tous figuré parmi les meilleurs élèves de la classe. La première lycéenne togolaise à avoir bénéficié de ce programme est aujourd'hui, grâce à notre partenariat avec HEC, en formation accélérée sur un programme de formation à la gestion d'entreprise. Elle a comme projet de créer une société au Togo. Sans que cela ne coûte trop cher au Département, il s'agit d'un cercle vertueux qui peut apporter une réponse aux questions migratoires à l'ordre du jour de tous les pays développés et notamment européens, davantage qu'une fermeture des frontières. C'est par l'aide au développement de ces pays que les flux migratoires fléchiront. Certains phénomènes nécessitent une solidarité, au risque de déboucher sur de grandes catastrophes. Pardonnez-moi ce long plaidoyer pour la coopération décentralisée à laquelle je suis très attaché. Nous l'utilisons également pour faire des séjours de rupture au titre de l'aide sociale à l'enfance au Sénégal et bientôt au Bénin, ce qui permet de diviser dans des proportions considérables nos coûts, en travaillant avec des éducateurs locaux. Ces séjours de rupture sont d'une grande aide lorsque nous sommes débordés par des enfants dont nous ne savons plus que faire ! Certains enfants et adolescents qui y sont envoyés sont parfois dans des états physiques et mentaux catastrophiques (addictions...).

*La délibération 1-8605 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8606 Politique D01 Ressources humaines - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'agence IngénierY'**

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Il s'agit de la mise à disposition à titre gracieux d'agents départementaux à la suite du départ en retraite d'un agent départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8606 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8607 Politique D01 Ressources humaines - Convention de mise à disposition de fonctionnaires auprès de l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines et Hauts de Seine**

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Il s'agit de renouveler la mise à disposition de deux agents à compter 4 octobre 2025 auprès de l'agence Autonomy.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8607 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8608 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Vente aux enchères publiques de véhicules et de matériels dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département**

Raphaël NIVOIT, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale la vente aux enchères publiques de 3 véhicules et de matériels techniques (citerne, grue, remorques, épaveuse...) dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile du Département, pour un montant estimé à 64 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8608 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-1-8662 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la composition de la Commission permanente aux fins de pourvoir au 11<sup>ème</sup> poste de vice-président laissé vacant**

M. LE PRÉSIDENT – Nous vous proposons d'ajouter un 11<sup>ème</sup> Vice-président à l'exécutif, qui est tenu au respect de la parité. Marie-Hélène Aubert qui avait accepté une charge importante de délégation supplémentaire lors de la disparition de notre ami Laurent Richard qui était Vice-président à la Santé, souhaitait alléger sa charge.

Nous faisons également face à un grand enjeu autour de l'autonomie et des évolutions technologiques permettant de favoriser le maintien à domicile le plus tard possible, la seule clé envisageable. Ces évolutions technologiques justifiaient qu'un des plus jeunes d'entre nous prenne des responsabilités, car ils ont une appétence technologique plus marquée que les plus anciens. Je vous propose donc de modifier la composition de la Commission permanente aux fins de pourvoir au 11<sup>ème</sup> poste de vice-président laissé vacant.

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Il vous est proposé, par suite de la démission d'Éric DUMOULIN qui avait laissé un poste de Vice-président vacant, de redéfinir la Commission permanente afin d'y inclure la création d'un 11<sup>ème</sup> poste de Vice-président.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8662-1 est adoptée à l'unanimité des votants.*

M. LE PRÉSIDENT – À la suite de cette délibération, je suspends la séance une heure afin de permettre aux candidats de déposer une liste directement auprès de moi.

*La séance est suspendue une heure.*

La liste complète de la nouvelle Commission permanente est déposée sur le bureau du Président par la présidente de groupe Sonia Brau. Le président lève la suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT – Je prends acte du dépôt d'une liste unique de candidats et j'en donne la liste. Grégory Garestier devient 11<sup>ème</sup> Vice-président et ses compétences seront la compétence Santé telle qu'exercée par Laurent Richard par le passé et la compétence, partagée avec Marie-Hélène Aubert, Innovation pour le bien vieillir. Cette désignation n'appelle pas de vote

Grégory GARESTIER – Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement pour cette confiance qui m'honore et m'offre une nouvelle responsabilité sur un enjeu sociétal majeur. Je remercie également tous les collègues pour leur soutien. Je suis très heureux de partager cette mission avec Marie-Hélène Aubert. J'ai une pensée pour Laurent Richard qui a porté cette délégation de la santé, un domaine exigeant et complexe qui suscite de fortes attentes de nos concitoyens. Le sujet de l'équilibre de la population est également très important. Je m'efforcerai d'être à la hauteur de ce que vous espérez.

*Applaudissements.*

M. LE PRÉSIDENT – Je vais à présent confier la présidence à Pierre Fond pour les dernières délibérations aux votes desquelles je ne prends pas part.

*Le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote des délibérations suivantes.*

*Pierre FOND prend la présidence.*

**2025-CD-3-8626 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Santé en Cultures (F : 219 900 euros)**

*Claire CHAGNAUD-FORAIN, et Pierre BEDIER, représentants le Conseil départemental des Yvelines au CMBV, bénéficiaire de l'aide, et Laurent BROSSE, représentant la communauté urbaine de GPS&O au Conseil d'administration de l'association Blues sur Seine, bénéficiaire d'une aide, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Joséphine KOLLMANNSSBERGER, *Rapporteur* – L'appel à projets « Santé en cultures » lancé au printemps 2025, s'inscrit dans la continuité des actions culture et santé menées depuis 2024 notamment à travers le programme SolYmusées avec l'ambition de faire de la culture un vecteur de bien-être, de lien social et de soin. Il invite collectivités et associations culturelles à proposer des actions innovantes, concrètes et adaptées aux besoins de ces publics. Grâce à cette initiative, 14 projets inclusifs, porteurs de sens et ancrés dans les territoires ont été sélectionnés en réponse aux enjeux départementaux. Ils favorisent l'accès à la culture comme facteur de santé, d'expression personnelle, de valorisation ou de remobilisation sociale et contribuent à renforcer la cohésion sociale et le mieux-être des Yvelinois dans toute leur diversité. À titre d'exemple, l'association Blues sur Seine d'Andrésy porte un projet « Et si le blues tombait dans l'œil des sourds » destiné aux enfants de 6 à 11 ans atteints de troubles auditifs.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-8626 est adoptée à l'unanimité des votants.*

**2025-CD-2-8613 Politique A03 Mobilité durable - Convention de Projet Urbain Partenarial entre le Département, la commune de Houdan et la SCCV HOUDAN SITE DE LA PREVOTE. (Recette : I : 360 000 € HT (432 000 € TTC)).**

*Claire CHAGNAUD-FORAIN, Alexandra ROSETTI et Pierre BEDIER et, représentants l'EPI actionnaire de la SEM Citallios elle-même actionnaire de Citallios Promotion, co-actionnaire de la SCCV, et Lorrain MERCKAERT, représentant de la CASQY au sein de la SEM Citallios, actionnaire de Citallios*

*Promotion, co-actionnaire de SCCV Houdan site de la Prévôté, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Suzanne JAUNET, *Rapporteur* – La société civile de construction envisage la réalisation d'une opération d'aménagement de 197 logements. Cette opération nécessite la rénovation d'une école et l'aménagement de voiries. Je vous propose d'approver la signature d'une convention de projet urbain partenarial, qui permettra à l'aménageur de financer intégralement les travaux de la R.D. 912.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-8613 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2025-CD-1-8609 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Attribution d'un mandat spécial pour Monsieur Pierre BEDIER (TOGO)***

*Pierre BEDIER, bénéficiaire du mandat spécial, qui a déjà quitté la séance ne prend pas part au vote.*

Pierre FOND, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'attribution d'un mandat spécial à Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil départemental, pour un déplacement au Togo du 17 au 20 septembre 2025 pour la visite des projets en cours et l'inauguration de la Maison du Tourisme de la commune des Lacs 1, réalisée en cofinancement avec le MEAE dans le cadre des accords de coopération décentralisée avec la commune. Aucune séance du Conseil départemental ne s'étant tenue entre le 27 juin 2025 et le 26 septembre 2025, le Conseil départemental a été dans l'impossibilité de réaliser les formalités nécessaires à l'octroi de ce mandat spécial avant la date prévue du déplacement. Il vous est proposé de régulariser cette situation afin de permettre le remboursement des frais engagés dans le cadre de ce déplacement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-8609 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*La prochaine séance plénière de l'Assemblée départementale se tiendra le 21 novembre 2025.*

La séance est levée à 12 heures 32.

Le secrétaire :

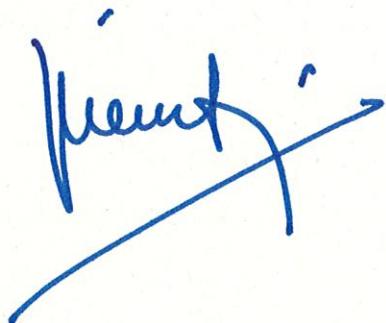
MYRIANE AOURIR



Le président :

Pierre BÉDIER

Pierre BÉDIER



ADOpte EN SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 NOVEMBRE 2025